Barthélémy Charles Pierre Joseph DUNOYER

Image 1

Tout d'abord, il faut que je vous raconte comment j'ai découvert Charles DUNOYER. Je sais que certains d'entre vous en connaissaient l'existence, mais pas moi.
C'était au tout début d'Internet en France, fin 1996, et je travaillais sur un personnage trop méconnu de l'histoire de France, Pierre-Samuel Du PONT de NEMOURS, économiste de la fin du XVIIIème et du début du XIXème siècles. J'ai une véritable passion (en tout bien tout honneur) pour ce personnage qui mériterait un film, tant sa vie fut riche et aventureuse. En particulier, il est le père d'Irénée Eleuthère DU PONT de NEMOURS, le fondateur de la société de chimie mondialement connue. Pierre-Samuel Du PONT de NEMOURS fut un des initiateurs, avec Adam SMITH et François QUESNAY, de la « physiocratie ». Dans les faits, il fut l'un des inventeurs de l'économie.. Je tombe donc un jour sur un cours d'économie d'une université de CHICAGO, qui parlait des « post-physiocrates ». Et parmi eux, un certain DUNOYER. Ce cours en disait beaucoup de bien. Je me dis : « Tiens, c'est un nom qui me dit quelque chose", mais impossible de savoir quoi. Je connaissais bien Mademoiselle DUNOYER, qui, lorsque nous étions enfants, nous faisait le catéchisme et tenait l'harmonium de l'église pendant la messe, mais la liaison ne s'est pas faite dans mon esprit. Mon enfance était loin… Plusieurs mois se passent, et je pensais à autre chose. Jusqu'au jour où mon père me donne une encyclopédie en dix volumes qui datait du début du XXème siècle. Enfin, dans cette encyclopédie, je tombe sur l'article « DUNOYER, Charles », né en 1786 à… CARENNAC ! Eureka ! la boucle était bouclée…
Bref…

Image 2

Barthélémy, Charles, Pierre, Joseph DUNOYER naît à CARENNAC le 20 mai 1786. Il ne vous a pas échappé que c'était un samedi… Il est probablement né à l'Ermitage, dans la maison que nous connaissons tous, mais on n'a pas de certitude. Mais il a peut-être vu le jour dans une maison qui se situait sur l'actuel terrain de l'école, et qui appartenait aux Dunoyer depuis le XVIIème siècle. Il est aussitôt baptisé, le jour même, à l'église de

CARENNAC. Barthélémy de LAVALETTE-PARISOT est son parrain, Catherine DESCAMP est sa marraine
Son père est Jean, Jacques, Philippe DUNOYER, seigneur de SEGONZAC, né en 1755. Ce père est intronisé franc-maçon un mois après la naissance de Charles, le 24 juin 1786.
Sa mère est Henriette de LAGRANGE de ROUFILHAC, née le 22 août 1757. Ses parents ont donc 31 et 29 ans lorsqu'il naît.
Ses parents se sont mariés à Martel, le 7 septembre 1780.
La famille DUNOYER est une vieille famille quercynoise, implantée depuis longtemps à CARENNAC et à SEGONZAC. Vous vous rappelez que la commune de SEGONZAC, sur le causse, a été absorbée en 1977 par la commune d'AUTOIRE. Le père de notre Charles en est le seigneur, et le restera jusqu'à la Révolution. Mais la famille est implantée à CARENNAC depuis au moins le XVIIème siècle, puisqu'en 1611, un acte notarié cite une rente due à un certain Jean DUNOYER. Mais au XVIIème siècle, les DUNOYER n'ont pas encore le moulin, qui appartient alors à un certain DUFAU.
Notre Charles a un frère aîné, François-Joseph François Philippe, né en 1781, qui aura une longue carrière d'élu à Carennac. Nous y reviendrons.
Un autre frère, Joseph tout court, est né le 8 mai 1785 à Carennac. Il sera militaire.

Fratrie

- ♂ Philippe François DUNOYER de SEGONZAC 1781-1857
- ♂ **Charles DUNOYER de SEGONZAC**, *voir Journalistes* 1786-1862
- ♂ Paul DUNOYER de SEGONZAC 1790-1858
- ♀ Louise DUNOYER de SEGONZAC 1791

Image 3

La jeunesse de Charles DUNOYER se passe bien sûr à CARENNAC, dans une famille étroitement unie et très catholique. Catholique d'autant plus que deux de ses tantes sont religieuses, l'une, Marguerite Amable, sa tante maternelle, institutrice dans l'Ordre de la Visitation, l'autre, sa tante paternelle, Marie-Marguerite, est religieuse hospitalière dans l'Ordre de Saint-Jean de Malte,. Elles participeront également à son instruction, aux côtés de Jean CHEYROUSE, précepteur de la famille, qui deviendra

d'ailleurs le premier instituteur de la commune, en 1792, avant d'être écarté en 1793.
En sa qualité de cadet, Charles était primitivement destiné à l'Ordre de Malte, qui avait une maison à MARTEL. On l'appelait familièrement « Monsieur le Chevalier » pour cette raison.
On est alors entre 1786 et 1789. Charles a trois ans lorsque la Révolution démarre. Il n'a certainement pas conscience des évènements qui surviennent à Paris ou à Carennac. Dans le Quercy, les populations sont alors très remontées contre les propriétaires fonciers, mais il semble qu'à CARENNAC, la fronde ait été modérée. Toujours est-il que, contrairement à ce que l'on pouvait penser, le père de Charles, bien que faisant partie des notables (il possède plus de 50 hectares), ne fait pas partie des délégués partis à MARTEL au printemps 1789 pour porter les doléances du village. Notons à cette occasion que les cahiers de doléances de Carennac ont été perdus.

Image 4

Le père de Charles, Jean-Jacques Philippe est par contre élu officier municipal le 21 février 1790. Jean-Pierre VALRIVIERE est alors maire, et Jean-Jacques Philippe est en quelque sorte maire-adjoint, puisqu'il est seul membre, avec le maire, du bureau de la municipalité. Par contre, le 14 novembre 1790, pour des raisons de santé, il ne se représente pas au suffrage destiné à renouveler la moitié des membres du conseil municipal. Charles, quant à lui, sera présent lorsque, après le décès de son père le 31 mars 1793, sa famille est persécutée, non en raison de son ascendance aristocratique, mais plutôt pour ses propriétés et baux de location. Comme nous l'avons vu, à ce moment, la famille Dunoyer possède plus de 50 hectares de terres dans les environs. Ainsi, le 29 septembre 1793, en pleine Terreur, la famille *« présente à la municipalité une liasse volumineuse contenant les baux à fief, les reconnaissances et autres titres féodaux constitutifs de redevances dues au citoyen Dunoyer par les communes d'Autoire, Loubressac, Carennac, etc… et ensemble d'autres titres de possession de la citoyenne Lagrange (veuve Dunoyer, vous avez compris qu'il s'agit de la mère de Charles) établissant les redevances qui lui étaient dues par plusieurs citoyens de Carennac. Ces documents sont brûlés aussitôt…* »

La tante de Charles, Marguerite, sera également inquiétée en raison de son activisme religieux. Ainsi, le 5 avril 1795, elle participe à une oraison à la chapelle que nous connaissons tous, puis refuse de rendre les clés de l'édifice aux officiers municipaux… Elle sera d'ailleurs emprisonnée quelque temps.

Image 5

Cependant, notre Charles reçoit une instruction classique dans la maison d'éducation que le dernier prieur de Carennac, dom Antoine Teilhac, avait fondée à Martel. Enfin, il part à Cahors, à l'école centrale du département. Selon MIGNET, « *il y acquit moins de savoir qu'il y montra d'intelligence* ». Son esprit -déjà- libre et raisonneur le fait remarquer. On note aussi, dès son adolescence, un goût immodéré pour le raisonnement et la controverse. Vous verrez que ce ne sont que les débuts…
Bref, il est remarqué par le préfet du département, et, dès 1803, à 17 ans, il est envoyé comme boursier de l'Etat, au Lycée de Jurisprudence, qui vient juste d'être créée à Paris, le 27 septembre 1800.

Image 6

Ce lycée de Jurisprudence est un établissement privé qui enseigne le droit, et qui siège rue de Vendôme, dans le Marais. Il prend le nom d'Université de Jurisprudence en 1802, mais sera fermé le 3 mars 1805, soit le 11 ventôse de l'an XIII, sur ordre de Napoléon.
Cette école privée est remplacée par la faculté de droit, où notre Charles va poursuivre son étude des lois, au moment même où les Codes modernes que nous connaissons encore sont publiés.
Comme nous l'avons déjà dit, Charles montre déjà une forte personnalité, une indépendance farouche.

Image 7

C'est pour cette raison, qu'il va rencontrer, en 1807, puis se lier d'une amitié solide avec Charles COMTE. Charles COMTE est né le 25 août 1782 en Lozère. Il est donc légèrement plus âgé que notre Charles à nous.

Attention, ne confondons pas Charles COMTE avec Auguste COMTE, philosophe et contemporain de nos amis.

Image 8

Ensemble, ils vont non seulement suivre les cours de la toute nouvelle faculté de droit, mais, en plus lire et discuter des œuvres de Condillac et de Locke, de Destutt de Tracy, de Jeremy Brentham… Ils sont passionnés par les principes de la révolution et les principes du siècle des Lumières. Vous comprenez aisément que, alors qu'ils vivent sous le règne de Napoléon, ces idées vont les pousser vers une certaine… indocilité et une opposition farouche à toute oppression. Bref, ils détestent le pouvoir impérial. Ils estiment que ce régime repose sur la force (on est alors en pleines guerres napoléoniennes), qu'il est l'antithèse des acquis de la Révolution, et qu'il mènera le pays à sa perte.
Ils n'ont alors que 21 ans pour DUNOYER, 25 ans pour COMTE. Ça promet !
Bref, Charles reçoit son diplôme de bachelier en droit le 14 novembre 1809, et son diplôme de licencié en droit le 26 février 1810.

Image 9

Que se passe-t-il à CARENNAC, pendant ce temps-là ? Le frère de Charles, Philippe, est nommé maire-adjoint par arrêté préfectoral le 11 octobre 1806, et intronisé le 2 novembre. A la suite de menées d'un adversaire, il perd sa place en 1808 pour la retrouver en 1811.

Image 10

Si Charles est résolument opposé à l'Empire, sa famille restée à Carennac est plus sensible à l'ordre revenu après les errements de la période révolutionnaire. C'est ainsi que sa mère le pousse à postuler un emploi d'auditeur au Conseil d'Etat. Lorsqu'il échoue, en 1809, il se soumet encore à la volonté de sa famille, et suit comme secrétaire Julien Bessières, originaire de Gramat et cousin du maréchal Jean-Baptiste Bessières, qui est lui originaire de Gourdon. Julien Bessières vient en effet d'être nommé intendant général en Navarre espagnole. Charles le suit encore lorsque, un peu plus tard, Julien Bessières est nommé intendant de l'armée et des

provinces du nord de l'Espagne. Après la défaite de Vitoria, Bessières et Charles Dunoyer reviennent en France en juin 1813. Il part presque aussitôt en Hollande, accompagnant un autre ami de sa famille, et en revient juste avant la chute de l'Empire.
Nous l'avions vu tout à l'heure, Charles n'était déjà pas favorable à l'Empire. Son expérience en Espagne et en Hollande va le conforter dans cette opinion, et il sera pour toujours rebelle à la guerre, à l'armée et aux systèmes militaristes. Ces dispositions s'aggraveront encore lorsque son grand frère, Jean-Baptiste Philippe, né en 1785, est porté disparu et présumé mort le 31 juillet 1813 à la bataille d'Etchalar, en Navarre.

Image 11

Parallèlement, Charles Dunoyer traduit les Nouvelles Constitutions de l'empereur byzantin Léon Auguste. Cette première publication, éditée par un certain Lamort, imprimeur à Metz, peut être consultée à la Bibliothèque Nationale. Notons que, pour la première et dernière fois, le nom du traducteur est « Charles Dunoyer de Segonzac, avocat ». **Illustration Gallica.**

Image 12

A la chute de Napoléon en 1814, Louis XVIII monte sur le trône après être revenu dans les fourgons de l'étranger, selon la célèbre formule. Charles Dunoyer a 28 ans. Il est partagé entre son soulagement de voir revenir la légitimité royale et la crainte d'un rétrécissement des libertés acquises lors de la Révolution. S'il est royaliste par tradition, il est libéral par réflexion, et, *à ses yeux, les droits du pays passaient avant les droits de la couronne*, comme le dit Mignet, son premier biographe. Très vite, il va manifester hautement ses opinions. Si, dans les premiers jours de la Restauration, il fait partie d'une garde nationale à cheval , sorte de garde d'honneur au comte d'Artois, frère de Louis XVIII et lieutenant général du royaume, il va vite déchanter. Lorsque Louis XVIII publie la célèbre charte de 1814, Charles ne la trouve pas assez libérale et écrit une brochure protestant contre l'insuffisance des promesses du roi. Et, fidèle à ses principes de cabochard, il va jusqu'à distribuer son libelle dans le Palais des Tuileries, ou vivent le roi et la Cour… C'est la première publication politique qu'on lui connaît. Il

y révèle un goût pour la monarchie constitutionnelle, qui, selon lui, concilie l'ordre de la royauté et la liberté de la constitution.

.

Image 13

Et c'est là que nous retrouvons nos deux Charles, Charles Dunoyer et Charles Comte… Pour donner plus de résonnance à leurs idées communes, ils ont l'idée de fonder un journal qui connaitra un immense succès.
Il me faut vous raconter les détails de ce journal, car c'est un trésor d'ingéniosité. Tout d'abord, il faut savoir que la loi sur la presse et l'opinion soumettait toute publication de moins de 20 pages à la censure préalable. C'était un moyen détourné de museler la presse, qui ne pouvait de ce fait pas paraître… Ils résolurent donc de faire paraître leur publication sous forme d'un livre, et sous le nom de « Censeur » pour bien faire sentir leurs volontés. Le premier numéro paraît dès juin 1814. Dès le deuxième numéro, un jeune libéral, Augustin Thierry, se joint à la fine équipe. Cinq numéros vont paraître entre la seconde moitié de 1814 et la première moitié de 1815. DUNOYER a trouvé un courageux imprimeur, Madame MARCHANT, qui sera leur éditeur.
Dans le Censeur, nos amis vont pousser leurs lecteurs, c'est-à-dire la nation, à entrer dans l'examen de ses affaires, et la direction de ses propres destinées. Le ton est quelquefois rugueux, voire rude, mais toujours honnête. Ils en profitent pour exposer leurs propres théories politiques. Le ton n'est jamais dans l'excès, et ils préfèrent nettement censurer plutôt que renverser, craignant autant le désordre que l'oppression. Ils osent conseiller la pratique constitutionnelle, à la mode anglaise. En outre, ils militent bruyamment pour la liberté de la presse.
La réaction du pouvoir est violente, le numéro 7 est confisqué et détruit immédiatement. Dans le même temps, les journaux royalistes dénoncent le Censeur, l'accusant de faire le jeu des partisans de Napoléon.

Image 14

Et patatras, Napoléon, en exil à l'île d'Elbe, revient le ler mars 1815… Les critiques de la presse royaliste se trouvent confortées : l'imposteur n'est-il pas revenu grâce aux menées de Dunoyer et Comte ? L'un de ces journaux royalistes, La Quotidienne, s'acharne sur le Censeur en posant même la question : « Dunoyer et Comte ne sont-ils pas les complices secrets de

Napoléon ? ». Comme vous le savez, Dunoyer n'est pas homme à entendre ce genre d'accusation sans réagir. Aussitôt, il porte plainte contre La Quotidienne, et, le 19 mars 1815, le jour même où Napoléon doit entrer aux Tuileries, Dunoyer redevenu avocat plaide son affaire devant le tribunal correctionnel. Malheureusement, les juges nommés par le roi, et attendant l'empereur, n'osent pas trancher, et s'accordent un prudent délai pour délibérer.

Napoléon sur le trône à nouveau, nos deux amis se retrouvent courtisés par le pouvoir, qui avait cru les accusations de la presse royaliste… Fouché, devenu duc d'Otrante et redevenu ministre de la Police, leur fait des ouvertures non dissimulées pour qu'ils servent le pouvoir nouveau. Ils répondent que leur seule ambition est de poursuivre, sous le régime actuel, ce qu'ils avaient souhaité faire avec une relative liberté sous le régime précédent. Comme les caresses ne suffisent pas, on en vient aux intimidations. Le numéro du Censeur de mai 1815 est saisi. Mais devant les protestations véhémentes de nos compères, le pouvoir capitule, et restitue le Censeur. Après les intimidations, on en vient aux manœuvres. On leur demanda ce qu'il comptait faire de leur plainte contre La Quotidienne. Ils répondirent tout uniment que les calomniateurs d'hier étaient toujours des calomniateurs, et qu'ils maintenaient leur plainte.

Image 15

C'est alors que survient Waterloo, les 18 juin 1815. Départ et abdication de Napoléon, et re-retour de Louis XVIII. Comme on peut s'en douter, nos deux compères sont immédiatement l'objet des poursuites assidues du tout nouveau pouvoir. On envisage même de les bannir de France… Grâce à l'intervention de Talleyrand, ils sont rayés de la liste d'exil. Mais croyez-vous que cet épisode les a ralentis dans leur grand œuvre ? Que nenni ! Ils poursuivent la publication du Censeur, quoi qu'il arrive…

Malheureusement, le pouvoir est le plus fort, et le Censeur est interdit après la publication du neuvième numéro, à l'automne 1815. C'est alors le temps de la Chambre Introuvable, qui comporte 350 ultra-royalistes sur 400 députés, et au plus fort de la réaction royaliste. Il ne reste plus qu'à ronger son frein et à se taire.

Image 16

Pendant ce temps, à Carennac, son frère, lui, va prêter successivement serment au roi, puis à l'empereur, puis enfin au roi à nouveau, au gré des évènements… Notons à sa décharge que de nombreux conseillers municipaux et autres édiles en feront autant, sans y voir une quelconque malignité.

Image 17

Vous vous rappelez que Charles, quant à lui, a dû arrêter la parution du Censeur, et se taire pendant un peu plus d'un an, un véritable supplice pour lui. Mais cela lui donne le temps de songer aux extensions qu'il pourrait donner à la reparution du Censeur. Et c'est ainsi que le Censeur Européen paraît début 1817, avec pour sous-titre : « Examen de diverses questions de droit public, et des divers ouvrages littéraires et scientifiques, considérés dans leurs rapports avec les progrès de la civilisation ». La devise de la nouvelle publication est « Paix et liberté ». On le voit, le but n'est plus seulement la critique politique. L'économie et le droit sont parties intégrantes des buts poursuivis. Dunoyer et Comte veulent éclairer leurs lecteurs sur les bienfaits d'un renouveau de l'économie, en particulier le renouveau industriel, tout aussi bien qu'ouvrir leur lectorat à une politique libérale.
Entre 1817 et 1819, ils vont être traduits quatre fois devant les tribunaux. Et comme à cette époque, on arrête avant même le procès, Charles va goûter des joies de la geôle.

Image 18

Il me faut vous raconter à ce moment de notre récit une anecdote qui se déroule lors de sa troisième arrestation. Dans un de ses articles, Charles Dunoyer (aidé de Comte) avait dénoncé le procureur du Roi à Vitré, en Ille et Vilaine. Ce dernier avait fait montre à l'égard d'un royaliste d'une indulgence rare, tranchant avec la sévérité dont il faisait preuve habituellement à l'égard des opposants au régime. DUNOYER et COMTE lui faisaient sa fête dans un article pour le moins mordant. Tout aussitôt, le procureur général de Rennes lance des mandats d'arrêt contre nos deux amis. Ils sont cités à comparaître devant une juridiction de son ressort, c'est-à-dire Rennes, évidemment.

Charles Comte se trouvait alors éloigné de Paris, et il échappe à l'arrestation. Mais Dunoyer est appréhendé et emprisonné à la prison de la Force, à Paris. On pourrait bien le juger à Paris, lieu de parution de l'article. Mais on pense en haut lieu que les juges seront plus sévères à Rennes, où l'on est plus royaliste que dans la capitale, plus habituée aux mouvements d'idées. Un procureur particulièrement zélé imagine alors de transférer notre prisonnier de Paris à Rennes dans une voiture publique, aux frais du transféré… Si le prisonnier ne veut pas payer les billets de son escorte et de lui-même, il sera emmené menotté, à pied, entre deux gendarmes, de brigade en brigade, de la capitale à Rennes…Comme vous vous en doutez, Charles fait montre d'un esprit tout quercynois, et envoie au si scrupuleux juge le mot suivant :

« Traduit de vive force devant des juges qui ne sont pas les miens, consentirai-je encore à pourvoir aux frais de cette violence et à payer pour être persécuté ? Non, monsieur. Vous ordonnerez à cet égard ce qui vous paraitra le plus convenable. Les articles 4 et 12 du décret du 18 juin 1811 relatifs à la translation des prisonniers vous permettent de le faire conduire à pied, à cheval, en diligence, en charrette. Vous choisirez entre ces modes, monsieur… Quant à moi, je n'en préfère aucun : je les repousse également tous. De quelque manière que l'on me conduise à Rennes, on ne m'y conduira que par un horrible abus de pouvoir, contre lequel je proteste de toute les forces de mon esprit et de mon âme. Après cela, je suis en vos mains, disposez de moi ; vous pouvez me considérer comme un corps sans volonté : materia circa quam (citation de Saint-Thomas). A Dieu ne plaise que je repousse aucune de vos rigueurs : plus elles seront grandes, plus elles seront instructives. Jusqu'à quel point nos lois criminelles peuvent se prêter aux persécutions privées, et peut-être l'excès du mal fera-t-il sentir le besoin du remède. »

Ce voyage, finalement effectué entre deux gendarmes à bord d'une diligence, se termina par la déconfiture de la justice. Son entrée dans la capitale bretonne se fit sous les applaudissements de la population locale. Et son incarcération se passa au mieux : des admirateurs lui faisaient servir des repas raffinés, et les étudiants venaient lui donner de aubades au pied de la tour Lebat, où il était enfermé.

Mais son combat juridique n'était pas terminé. Charles contesta la compétence des juges de Rennes dans des écrits où alternent les traits les plus féroces, l'ironie la plus mordante et les arguments juridiques les plus solides. Hélas, les juges se déclarèrent compétents, et notre ami fut

condamné à une peine de prison. Peine de prison adoucie, cela va sans dire, par les douceurs et les cadeaux de toute nature offerts par ses admirateurs rennais… Jamais un prisonnier n'avait mangé tant de cailles, de faisans, de homards, et écouté tant de sérénades à la prison de Rennes.
Aussitôt sa villégiature terminée, Charles rentre à Paris pour citer les juges de Rennes, et faire casser la sentence. C'est ce qu'il obtient en Cour de Cassation. Et lorsqu'on le complimenta pour ce succès, il répondit simplement : « *Je n'ai eu pour motif que le respect de la loi, pour objet que l'observation de la justice* ». Quand je vous dis qu'il avait du caractère…

Image 19

Malgré ces épreuves, le Censeur Européen était devenu un quotidien, et des personnages illustres faisaient maintenant partie du conseil d'administration : le marquis d'Argenson (député très libéral dans une chambre ultra), le duc de Broglie (membre de la Société pour la liberté de la presse et député libéral), Madame de Staël (la célèbre fille de Necker, connue pour son indépendance d'esprit) étaient devenus actionnaires du journal. Le journal continuait à dénoncer les abus et les actes illégaux. Ce qui les amena à être à nouveau poursuivis par la justice. Comte, comme à son habitude, prit la fuite, et Charles Dunoyer fut à nouveau condamné à une peine de prison…

Image 20

Mais notre héros profitera d'une courte pause pour **se marier, le 31 juillet 1819**, à la paroisse Saint-MERRI à PARIS, avec **Dame Clarisse Emilie GHISELAIN**, née le 1er avril 1797 à BORDEAUX, qu'il avait connue par son ami Charles COMTE. Peu avant, ils ont souscrit un contrat de mariage devant **Maître LHERBETTE**. Elle lui **donnera cinq enfants**. Parmi les **témoins** du marié, on note **Jean-Baptiste SAY** et, bien sûr, **Charles COMTE**… Et parmi **les témoins de la mariée, Adrienne SAY**, la femme de Jean-Baptiste SAY. Les jeunes époux ont respectivement **33 et 22 ans**.

Image 21

Pendant ce temps, à Carennac, son frère **Philippe** (ou François) devient **fermier du bac le 1er janvier 1817**, et **maire de VEGENNES courant 1817**. Les deux frères, Charles et François, seront aux côtés de leur mère, le 1er octobre 1819, pour signer un arrangement à propos d'une somme de 5.000 francs germinal que François doit à son frère.

Image 22

C'est alors que le **duc de Berry**, neveu de Louis XVIII et héritier potentiel du trône de France (Louis XVIII n'a pas d'enfant), est **assassiné** dans la nuit du **13 au 14 février 1820** par un bonapartiste, Louis-Pierre **LOUVEL.** Aussitôt, une vague de **répression intellectuelle** s'abat sur la France, et en particulier, la **censure est rétablie**… dans la mesure où elle avait été supprimée un jour ! COMTE est obligé de s'exiler jusqu'en 1825 en SUISSE, puis en ANGLETERRE. Charles DUNOYER, lui, reste courageusement en France.
Nos deux compères décident alors de suspendre en 1820 la parution du Censeur Européen. Si cet arrêt est un évènement triste, après six années de parution chaotique, il permet de se rendre compte à quel point Dunoyer et Comte sont devenus célèbres grâce à leur courage. Je cite François-Auguste MIGNET, futur collègue de Dunoyer et Comte à l'Académie :
« *Monsieur DUNOYER s'est montré homme intègre, publiciste ingénieux, polémiste convaincu, toujours prêt à produire ses idées et à les défendre. Il avait […] dans l'esprit du caractère et dans l'âme de la force, avec une certaine originalité dans les vues et beaucoup d'ardeur dans les sentiments*. »

Image 23

Charles DUNOYER a alors 34 ans. Opiniâtre comme nous le connaissons, et compte tenu du fait qu'il ne souhaite plus répandre ses idées par la presse, il lui reste un seul débouché : l'enseignement.
Il existait alors à Paris une institution tout à fait originale, l'Athénée. Cette société savante, fondée à la fin du XVIIIème siècle, prodiguait des cours de sciences et techniques. L'Athénée est à l'origine de l'École centrale de Paris en 1829. Dunoyer va y côtoyer un homme qui va bouleverser sa vie. Jean-Baptiste Say, qui a été son témoin de mariage, et qui est déjà à cette époque un économiste très célèbre.

Jean Baptiste Say est né le 5 janvier 1767. Il a alors 53 ans, et il est déjà le principal économiste classique français[2]. Journaliste, il est réputé pour ses positions libérales. Il est l'auteur de la fameuse distinction tripartite « production – répartition – consommation », devenue classique en économie. Cette distinction en trois parties sert de plan au *Traité d'économie politique*, son maître-ouvrage paru en 1803. Il est également connu pour la « loi des débouchés » ou loi de Say ; « *un produit terminé offre, dès cet instant, un débouché à d'autres produits pour tout le montant de sa valeur* ». En outre, il fut l'un des premiers économistes à étudier l'entrepreneuriat et les entrepreneurs reconnus en tant qu'organisateurs et moteurs du tissu économique.

Au contact de Say, Dunoyer va s'intéresser à l'économie politique sous un angle original. Il veut seulement s'intéresser à la société humaine, et à ce que l'industrie peut apporter au bonheur des hommes, à travers une amélioration de leur bien-être et de leur conduite. Il crée une relation entre l'amélioration de leur condition matérielle au sens large, et leur élévation morale. Il va tout d'abord donner des cours sur le sujet, puis il publie en 1825 un livre, évidement intitulé « L'Industrie et la Morale considérées dans leur rapport avec la liberté »

Dans son livre, Dunoyer fait passer l'humanité par cinq stades, dont le dernier est le stade industriel, qui est un état de félicité et de raison, de liberté et d'accord, dans lequel chacun des hommes, suffisamment instruit et travaillant de ce fait mieux, se conduit avec mesure et jouit d'une totale sécurité fondée sur le respect mutuel. Sa théorie prendra tout naturellement le nom d' « industrialisme ».

Cette théorie est fort proche des saint-simoniens, autre théorie économique à la mode en cette période. On est, du côté de Dunoyer comme des saint-simoniens, en amont du socialisme. La rupture entre les deux courants surviendra à propos d'un fait tout à fait insignifiant, le papier monnaie. Charles Dunoyer va acter la scission avec eux dans un article de la Revue Encyclopédique de février 1827, article intitulé « Notice historique sur l'Industrialisme ». Les saint-simoniens vont continuer leurs réflexions, avant de se fondre plus tard dans le marxisme.

Image 24

Pendant ce temps, Louis XVIII meurt le 16 septembre 1824. Charles X lui succède dès le lendemain. Le régime se durcit, surtout après les élections législatives de 1824, qui voient la victoire des « ultras » (ultra-royalistes). Ils obtiennent en effet une majorité de 413 sièges… sur 430 ! Un ministère dirigé par VILLELE, composé exclusivement d'aristocrates, va mener une politique rigoureuse jusqu'en 1827. La politique suivie par VILLELE est basée sur un principe : empêcher toute dérive libérale du pays. Il ira jusqu'à fermer la faculté de médecine de Paris, supprimer l'Ecole Normale Supérieure, toutes deux jugées trop favorables au progrès… Parallèlement, l'enseignement, du primaire au supérieur, est placé sous la férule du clergé. La presse est muselée. C'est VILLELE qui présentera la fameuse loi du « milliard des émigrés », destinée à indemniser les personnes qui avaient fui la France pendant la Révolution, et avait été privées de leurs biens, devenus biens nationaux. Ce ministère VILLELE sera défait aux élections législatives de 1827, qui envoient à la Chambre 221 députés d'opposition, contre 17 la fois précédente. VILLELE démissionne le 4 janvier 1828.

Image 25

Et à Carennac ? Charles DUNOYER ne perd pas de vue son village natal, puisqu'en 1828, il représente CARENNAC à une commission cantonale de révision des valeurs foncières.

Image 26

Revenons à Paris, et à Charles Dunoyer. Nous sommes donc en 1828. Charles X, après la victoire des libéraux aux législatives, appelle comme Président du Conseil MARTIGNAC, le jour même de la démission de VILLELE.

Charles DUNOYER applaudit, vous vous en doutez, à la nomination de ce ministère, beaucoup plus libéral que le précédent. Il voit dans cet avènement la réconciliation de la monarchie et de la nouvelle société française, née de la Révolution.

Hélas, Charles X renvoie MARTIGNAC et appelle POLIGNAC comme Premier ministre le 8 août 1829. Ce dernier est connu comme beaucoup plus rétrograde que son prédécesseur. En outre, sa nomination est un exemple de fausseté et de lâcheté de la part du roi. Charles X profite en effet des vacances parlementaires pour évincer MARTIGNAC, et les Français apprennent la nomination de POLIGNAC par un article dans Le MONITEUR, qui fait alors fonction de Journal OFFICIEL… A titre anecdotique, le journal *Le Globe* salue l'événement d'une formule lapidaire : « Son avènement sépare la France en deux : la Cour d'un côté, de l'autre la Nation. » Dans les faits, POLIGNAC n'est pas aussi ultra qu'on l'a dit par la suite. Mais le roi va multiplier les erreurs, et la postérité en fera porter le chapeau à POLIGNAC. Néanmoins, dès début mars 1830, le torchon brûle entre la Chambre et le roi. Sous le couvert de l'annonce du débarquement en Algérie, il menace les députés de gouverner par ordonnances en cas de blocage des institutions.

Notre héros prend fait et cause, vous vous en doutez, pour les députés. Il salue l' « appel des 221 », une adresse au roi lui recommandant de ne pas trahir la Charte, soit la Constitution accordée par Louis XVIII en 1815. La situation se tend encore, lorsque les élections du 19 juin au 14 juillet 1830, donnent une large majorité à l'opposition : 274 sièges, contre 145 aux ultras. En réponse, Charles X édicte les « Ordonnances de Saint-Cloud », le 6 juillet. Le jour même, DUNOYER publie la lettre suivante dans Le National:

« *Ayant fait en maintes occasions, et deux fois notamment aux élections dernières, serment de fidélité au roi et d'obéissance à la charte constitutionnelle et aux lois du royaume, je jure sur ma vie de ne payer aucune contribution jusqu'à ce que j'ai vu rapporter les ordonnances monstrueuses consignées dans le Moniteur du jour, ordonnances subversives de nos lois les plus fondamentales et violemment attentatoires à l'honneur du roi et à la sûreté du trône* ». C'est une première grève de l'impôt…

Image 27

La réaction du peuple est moins feutrée, et ce sont les Trois Glorieuses, les 26 , 27 et 28 juillet, qui renversent le roi, et font accéder Louis-Philippe, duc d'Orléans, au trône.

Image 28

Charles DUNOYER est assez satisfait de cette monarchie constitutionnelle, à laquelle il avait rêvé depuis tant d'années. De journaliste et enseignant, il devient administrateur. Dès le 13 août 1830, il est nommé préfet de l'Allier, sur la recommandation de son ami Victor de TRACY, député. Sa nomination paraît au Moniteur le 21 août. Il y sera un préfet libéral, tentant d'appliquer ses idées longuement mûries sur cette portion de France. Ainsi, dans une période où la centralisation du pouvoir est extrême, il va essayer de pratiquer une sorte de décentralisation et de défendre les intérêts locaux. Parallèlement, il veille à développer l'instruction, à moderniser l'agriculture.

Le 30 avril 1831, il est fait chevalier de la Légion d'Honneur. Il a 45 ans.

Image 29

Dès le rétablissement de l'Académie des Sciences Morales et Politiques (Bonaparte avait fermé l'institution en 1803, la trouvant trop libre d'esprit…), le 26 octobre 1832, sous le ministère GUIZOT, Charles DUNOYER fait partie de la première fournée des académiciens. Précisons qu'il occupe le fauteuil numéro 5 de la classe de morale et sociologie. En effet, il vient à cette date de faire paraître son livre « Traité d'économie sociale », en deux volumes. Son ami, Charles COMTE devient le secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences Morales et Politiques.

Image 30

Son ami MIGNET, qui écrira son éloge à l'Académie, le décrit alors physiquement :

« *Sa personne […] révélait bien sa nature franche et entière. Sur son visage, qui ne cachait rien, on lisait, comme dans un livre ouvert, tout ce*

qu'il pensait et tout ce qu'il sentait. D'une stature ordinaire (on dirait aujourd'hui moyenne), mais d'une construction solide, il prenait volontiers cette attitude un peu roide de quelqu'un qui se redresse, se prépare à la lutte et ne la craint pas. Il avait le front haut et large, un regard ferme et noble, beaucoup d'énergie dans la bouche, dont les contours arrêtés et les mouvements résolus ne laissaient jamais rien apercevoir en lui d'incertain ou de faible. Une opiniâtre honnêteté était répandue sur ses traits réguliers et tous en accord, dont l'expression animée, lorsqu'elle n'était pas austère, respirait toujours la sincérité, et toujours appelait la confiance »

Le second titre du « Traité d'Economie sociale » est « Simple exposition des causes sous l'influence desquelles les hommes parviennent à user leurs forces avec le plus de liberté, c'est-à-dire avec le plus de facilité et de puissance ».

Image 31

Le 13 octobre 1832, quelques jours avant sa nomination à l'Académie, on lui avait proposé le poste de préfet de la Mayenne, mais il ne donne pas suite. Par contre, il accepte le poste de préfet de la Somme le 23 novembre suivant. Dans ce département beaucoup plus riche que l'Allier, il va administrer très sagement, selon l'expression de l'époque. Il gagne dans la Somme la réputation d'un « préfet discoureur », usant et abusant des avertissements et de conseils.

Le 13 avril 1837, son ami Charles COMTE décède. C'est un grand chagrin. Il a partagé tant d'épreuves avec lui que la perte est immense pour lui.

Le 23 juillet de la même année, on lui propose la place de préfet d'ILLE et VILAINE. Est-ce le souvenir de la prison de RENNES ? Toujours est-il qu'il refuse le poste. Il quitte alors le corps des préfets.

Image 32

Mais, le 22 août, toujours en 1837, il est nommé Conseiller d'Etat en service extraordinaire. Dans un premier temps, il est autorisé à participer aux travaux des comités et des délibérations. Pendant les quinze années qu'il va passer au Conseil d'Etat, CHARLES DUNOYER appliquera ses idées libérales, tentant de faire assouplir ce qu'il appelait la tutelle administrative et en développant les libertés locales.

Le 19 avril 1838, à 52 ans, il est fait officier de la Légion d'Honneur.

Image 33

La même année, il fait partie de la liste électorale du canton de VAYRAC, avec 10 autre personnes de Carennac, dont son frère François-Joseph.

Image 34

Le 22 février 1839, il est nommé administrateur de la Bibliothèque Royale, mais il en est démissionnaire le 29 juin suivant. Ce poste correspondrait aujourd'hui à celui d'administrateur de la Bibliothèque Nationale. On n'a jamais bien compris la raison de cette démission rapide et brutale.

Il continue à siéger parallèlement à l'Académie et au Conseil d'Etat. Il continue à travailler à répandre ses idées, et c'est ainsi qu'en 1844, il publie « De la liberté d'Enseignement », puis en 1845, une nouvelle version enrichie de « De la liberté du travail ». Ce dernier ouvrage est une synthèse de ses travaux antérieurs et le fruit de l'expérience sur le terrain, lorsqu'il était préfet..

En 1846, sa mère, Henriette LAGRANGE, décède. Il hérite de la défunte diverses parcelles, dont une à La PASQUIE. Il possède déjà deux petites vignes, héritées de sa sœur Pauline.

Image 35

Nous arrivons en 1848, et Charles DUNOYER a 62 ans. Après l'instauration de la IIème République, il regrette la chute de Louis-Philippe. Il s'élève contre la Révolution de février, et envoie une lettre à son confrère de l'Institut, Alphonse de Lamartine :

« Il m'appartenait de faire ces douloureuses réflexions ; il y a trente-quatre ans que je sers la cause de la liberté (c'est une allusion à la publication du Censeur). Si dans le cours de ces longues années, il m'est jamais arrivé de me trahir, je consens à perdre ce qui m'est le plus cher au monde, l'estime des hommes de cœur et de bon sens. »

Il fait paraître à cette occasion un nouveau livre, « La révolution du 24 février ».

Après la Révolution de 1848, le statut de conseiller d'Etat change, et Charles DUNOYER est élu au même poste le 18 avril 1849. Les pouvoirs du Conseil d'Etat sont élargis. Ils se rapprochent du statut que nous connaissons depuis 1958. On ne tient pas grief à CHARLES DUNOYER de ses critiques sur la République, et il est réintégré dans le corps des conseillers d'Etat. CHARLES DUNOYER y fait montre de son indépendance d'esprit coutumière, tout en étant parfaitement loyal au nouveau régime républicain. Louis-Napoléon est alors président de la République.

Image 36

Mais, le 2 décembre 1851, après le coup d'Etat de Louis-Napoléon, CHARLES DUNOYER quitte le Conseil d'Etat et refuse d'y siéger. Le pouvoir en place ne semble pas lui en vouloir, puisqu'il peut faire valoir ses droits à pension le 21 juin 1852. Il peut recevoir sa pension de préfet et de conseiller d'Etat. Il perçoit ainsi 4333 Francs par mois.

Image 37

A partir de 1852, malade, CHARLES DUNOYER va consacrer son temps de retraite à l'écriture d'un livre (critique) sur le Second Empire et ses origines. Il y analyse les procédés, et fustige les actes. Il prévoit un avenir sombre à ce régime, et peut-être prophétique, prévoit une fin dramatique. 1870 lui donnera raison.

Ce livre est un testament politique pour Charles. Mais c'est pour nous une énigme. Le régime de Napoléon III va appliquer à la lettre les préceptes que Charles a soutenus toute sa vie, et que l'empereur, lorsqu'il n'était que Louis-Napoléon Bonaparte, alors en exil, avait repris dans son manifeste « L'Extinction du paupérisme ». Par ailleurs, Charles, qui est très observateur, voit bien les réussites économiques du régime. En effet, et c'est trop rarement rappelé, le Second Empire est une période de dynamisme économique sans précédent. C'est pendant cette période que la France va rejoindre l'Angleterre, et devenir la seconde puissance économique du monde. Et le Second Empire va jeter les bases de la France triomphante de la

Troisième République. Enfin, lui qui a toujours prôné les rapports entre l'économie et le social, ne peut pas ignorer les changements de pouvoir d'achat des Français pendant cette période. On ne peut s'expliquer cette hostilité que par une réaction à la brutalité du coup d'état du 2 décembre 1852 (le 18 brumaire du neveu…) et la politique de répression qui a suivi.

S'il a quitté le Conseil d'Etat, Charles DUNOYER continue à siéger à l'Académie des Sciences Morales et Politiques jusqu'un mois avant son décès. En particulier, il prononce devant l'académie une conférence sur « Les rapports de la morale et de l'économie politique », qui sera l'essentiel de sa pensée jusqu'à la fin. Ses séjours à PARIS sont entrecoupés de séjours à MENTON, où il prend le bon air de la Côte d'Azur et profite du soleil, qui est sensé traiter sa tuberculose.

Image 38

En 1857, Charles DUNOYER vend une vigne de 3,2 hectares, située au TANNETTES, à Célestin VALRIVIERE.

Image 39

Et le 4 décembre 1862, CHARLES DUNOYER décède à son domicile ,26, rue Madame, dans le 6ème arrondissement de Paris. Il était âgé de 76 ans. A l'époque, on, devait faire constater le décès par deux témoins. Ce seront un de ses amis, François DEGRANGE-TOUZIN, et son propre fils, Anatole.

A son enterrement au Père Lachaise, le 6 décembre, trois académiciens vont prendre la parole : Louis LELUT, Louis REYBAUD et Léopold RENOUARD. Et son ami MIGNET, président de l'Académie des Sciences Morales et Politiques, écrira son éloge dans l'édition du 4 mai 1873 du journal La PRESSE. Son éloge académique curieusement, sera lu lors d'une séance annuelle le 3 mai 1913, cinquante années après sa mort.

Image 40

S'il n'a pu faire paraître son dernier ouvrage, son fils Pierre-Anatole, né en 1829, va s'attacher à perpétuer la pensée de son père. D'abord brillant avocat à Paris, il va s'exiler dès 1857, passant une bonne partie de sa vie à l'étranger. D'abord professeur de français en Grèce, puis enseignant en droit à Genève puis à Berne, en Suisse, il publiera l'ouvrage posthume de son père, « Le Second Empire et une nouvelle Restauration ». Ce livre sera publié à BERNE en 1864 et LONDRES en 1871 chez l'éditeur TAFFERY. Plus tard, après être revenu en France pour servir dans l'armée française en 1870, Anatole sera l'un des fondateurs de l'Ecole des Sciences Politiques, Sciences Po'…

Image 41

Enfin, pour finir, je voudrais vous lire deux citations de Charles Dunoyer, qui en disent long sur lui et sur sa pensée :

« Le gouvernement est dans la société, et non la société dans le gouvernement »

« L'Etat, très capable de nuire, l'est très peu de faire le bien. Quand l'Etat fait le bien, il le fait mal, quand il fait le mal, il le fait bien »

Voilà la vie de Charles Dunoyer, né à Carennac, qui a porté au plus haut les qualités du Quercy : l'honnêteté, la rigueur et la détermination.

Rue Dunoyer à Carennac

Image 42

Merci à Charles MONTIN, à Anne-Marie PECHEUR, à Annie CHALEIX, à Bertrand et Jacques DUNOYER pour leur aide, et à Patrick COMANDON qui a dû subir les lectures de ce texte.

Merci aussi à Monsieur DILLMANN, membre correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, qui a bien voulu me faire bénéficier de ses précieux conseils.